



## Visa national REGROUPEMENT FAMILIAL avec conjoint / en vue de mariage

### Procédure de demande:

1. Veuillez prendre **rendez-vous pour un visa national** sur le site Web suivant:  
[https://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose\\_realmlist.do?locationCode=abid&realmId=734](https://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmlist.do?locationCode=abid&realmId=734)
2. Veuillez **fournir les documents dans l'ordre indiqué ci-dessous** pour un traitement rapide de votre demande. Faites **les copies** nécessaires. Les demandes incomplètes peuvent être soumises mais ne seront pas traitées aussi longtemps que des documents importants manquent.
3. Les **traductions** de documents non germanophones doivent être effectuées par un traducteur agréé. Vous trouverez sur notre site Web une liste de traducteurs agréés en Côte d'Ivoire.
4. Les **frais de visa s'élèvent à 50 000 FCFA**. Ils doivent être réglés **en espèces** sur demande. Si le/la conjoint(e) est allemand(e) ou ressortissant de l'Union européenne, la demande de visa est gratuite (concerne uniquement ceux qui sont déjà mariés).
5. La demande de visa est traitée conjointement avec le service des étrangers géographiquement compétent en Allemagne (Ausländerbehörde). La demande lui sera transmise si et seulement si elle est complète. **Le délai de traitement est alors d'au moins 3 mois**. Les questions relatives à l'état d'avancement du dossier resteront pendant ce temps sans réponse.
6. Si une **vérification de documents administratifs ivoiriens** s'avère nécessaire, l'ambassade vous le fera savoir. Ce qui peut entraîner le paiement de frais supplémentaires et prolonger de plus de 3 mois le délai de traitement.

### Liste des documents à présenter:

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	1 original		Un passeport biométrique valable au moins un an et demi à partir du dépôt de la demande de visa
<input type="checkbox"/>	2 copies		Copie du passeport, y compris les pages contenant des visas ou des cachets (également les passeports expirés, si disponible)

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	3		Photos d'identité récentes sur fond blanc - respectant les critères de la biométrie – A ne pas coller sur le formulaire !
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		Les non-Ivoiriens doivent présenter leur permis de séjour en cours de validité pour la Côte d'Ivoire, excepté les résidents de la CEDEAO munis de la carte consulaire délivrée par l'ambassade de leur pays d'origine.
<input type="checkbox"/>	2 originaux		Veuillez compléter le formulaire de demande électroniquement sous le lien <a href="https://videx-national.diplo.de">https://videx-national.diplo.de</a> . Lorsque vous avez terminé, le système crée un document pdf que vous imprimez et signez.
<input type="checkbox"/>	2 originaux		La fiche d'informations signée relatives aux conséquences juridiques des contrefaçons et fausses informations au cours de l'entretien (par exemple, interdiction d'entrée) à télécharger sous le lien : <a href="https://abidjan.diplo.de/blob/1822678/c6ad7ce8cba06fa862dc6547d7288ad5/downloaddatei-belehrung-53-54-dt-fr-data.pdf">https://abidjan.diplo.de/blob/1822678/c6ad7ce8cba06fa862dc6547d7288ad5/downloaddatei-belehrung-53-54-dt-fr-data.pdf</a>
<input type="checkbox"/>	2 copies		Copie du passeport du/de la conjoint(e), y compris les pages sur lesquelles se trouvent les tampons d'entrées et sorties
<input type="checkbox"/>	2 copies		Copie bien lisible du titre de séjour allemand du/de la conjoint(e), s'il/si elle n'est pas allemand(e)
<input type="checkbox"/>	2 copies		Attestation de résidence du/de la conjoint(e) vivant en Allemagne
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	L'Acte de Mariage : <b>Copie Intégrale d'Acte de Mariage</b> , établie par le service d'Etat Civil du lieu de mariage
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		Concerne uniquement ceux qui sont fiancés qui prévoient de se marier en Allemagne (visa en vue de mariage suivi de séjour permanent) : confirmation de la publication des bans de l'office allemand de l'Etat Civil avec mention de la date de mariage. Une déclaration de prise en charge « Verpflichtungserklärung » conformément aux paragraphes 66-68 de la loi allemande relative au séjour en Allemagne «AufenthG » est également à présenter.
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	Votre Acte de Naissance: <b>Copie Intégrale d'Acte de Naissance</b> , établie par le service d'Etat Civil du lieu de naissance APRÈS le mariage  Remarque : si la date de déclaration de naissance et la date de naissance diffèrent considérablement (plus de 3 mois), l'acte est probablement basé sur un jugement appelé "Jugement Supplétif" (marqué "JS" en marge de l'acte de naissance). La naissance a également peut-être été rectifiée dans le cadre de la restauration officielle des registres (elle se dénomme alors Jugement / Ordonnance de reconstitution / retranscription / rectification). Dans ces cas, une copie des décisions judiciaires respectives est à fournir. Si elles ne sont plus disponibles et ne peuvent plus être obtenues auprès du tribunal, une confirmation judiciaire doit être présentée (dénommée certificat de recherche infructueuse).

	Nombre de documents	Traduction	Document
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	En cas de mention d'une décision judiciaire sur l'acte de naissance (voir ci-dessus), fournir un Jugement Supplétif / une Ordonnance de reconstitution / de retranscription / de rectification etc.
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	<p>Informations relatives au cursus scolaire</p> <p>La présentation de ces documents n'est pas obligatoire, <u>sauf dans les cas où il est fait mention d'une décision judiciaire sur l'acte de naissance (voir ci-dessus).</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Certificats de fréquentation de l'école primaire („certificat de scolarité“)</li> <li>2) Cartes d'élève encore disponible, ainsi que des diplômes scolaires. La « collante » du « Certificat d'Etudes Primaires Élémentaires » (CEPE) est souvent particulièrement utile</li> <li>3) Lister en français de manière détaillée <ul style="list-style-type: none"> <li>- quand et où êtes-vous allé à l'école, y compris exactement la date, le nom, le lieu et le quartier des écoles fréquentées. Indiquer les points de repère importants à proximité de ses écoles (par exemple «à l'intersection du marché de Sicogi, derrière l'Hôpital Général Yopougon-Atté, anciennement appelé PMI de Yopougon »),</li> <li>- l'année de scolarisation en classe de CP1, ainsi que</li> <li>- du CM2, l'année où vous avez passé votre examen d'entrée en 6<sup>ème</sup> (au collège)</li> </ul> </li> </ol>
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies		<p>Certificat de langue allemande de niveau A1 conformément aux normes CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues), par exemple : certificat de langue de l'Institut Goethe d'Abidjan</p> <p>Le cas échéant une inscription aux cours de langue. Le niveau de langue A1 doit être prouvé avant la délivrance de visa.</p>
<input type="checkbox"/>	original, 2 copies	x	L'Acte de Naissance du/de la conjoint(e), si celui/celle-ci est né(e) en Côte d'Ivoire: Copie Intégrale d'Acte de Naissance, <u>établie APRÈS le mariage</u>
<input type="checkbox"/>	2 copies	x	Jugement de divorce définitif, si l'un des conjoints a déjà été marié
<input type="checkbox"/>	2 copies		Preuves de revenu du/de la conjoint(e) vivant en Allemagne (par exemple : bulletins de salaire des 3 derniers mois); si votre conjoint(e) est ressortissant(e) de l'Union européenne, la présentation de ces documents n'est pas nécessaire

Veuillez noter qu'avant la délivrance de visa, une preuve d'assurance maladie voyage valable peut être exigée.